

COMMUNIQUÉ
3 novembre 2014

200.000 EMPLOIS POUR AIDER NOS AINÉS

Des personnes âgées qui doivent manger trop rapidement.

Des personnes âgées maintenues en fauteuils roulants faute d'accompagnement.

Des personnes âgées enfermées à domicile et en établissements.

Des salariés parmi les plus exposés aux accidents du travail.

... et des millions de chômeurs !

Il y a un an, l'AD-PA proposait un dispositif de création d'emplois à partir des crédits de la CASA.

Compte tenu de l'aggravation de la situation économique et des difficultés majeures que vivent les personnes âgées, l'AD-PA propose un Plan Emploi Autonomie (PEA) de grande ampleur.

Le PEA prévoit la création de 200.000 emplois en établissements, services à domicile et coordinations pour personnes âgées.

Le coût est de 7 milliards d'euros pour 200.000 emplois créés, quand le CICE représente 20 milliards pour une hypothèse de création de 40.000 emplois par an.

Le financement peut être assuré par :

- 2,5 milliards d'économies sur les allocations chômage
- 4,5 milliards de remboursement par l'Assurance Maladie, l'État et les départements des crédits repris à la CNSA (lundi de Pentecôte – CASA)
- l'instauration d'une taxe sur les successions acceptée à l'unanimité par le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) en 2011
- l'allègement des cotisations sociales pour les structures associatives et publiques ne bénéficiant pas du CICE.

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tel : 01 55 12 17 29

*Dossier sur demande à ad-pa@orange.fr



Retrouvez l'AD-PA sur Twitter : @AssociationADPA

FACEBOOK : <https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>

BLOG : <http://ad-pa.blogspot.fr/>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées.